

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT CINQ****Le 20 mars 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 mars 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique (arrivé à 19h45), M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents :                      33                      Nombre de votants :                      38

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc (Cuinzier).

**N°2025/N°080****OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SYMISOA –  
GESTES QUI SAUVENT**

M. René VALORGE informe le Conseil de la réception d'une demande de mise à disposition d'un agent intercommunal au SYMISOA pour un volume maximal de 5h à utiliser sur l'année 2025 pour dispenser une formation « gestes qui sauvent ». Pour la prise en charge de la mise à disposition sera pris en compte le montant brut horaire charges patronales incluses versé pour ce poste par Charlieu Belmont Communauté auquel il conviendra d'ajouter la part de congés payés. Les frais de déplacement induits s'il y a lieu seront refacturés au SYMISA. Un titre de recette accompagné d'une facture détaillée est établi par Charlieu Belmont Communauté en fonction du nombre d'heures effectivement réalisés pour l'intercommunalité et adressé au SYMISOA pour paiement, cette facturation sera semestrielle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de l'intercommunal avec le SYMISOA pour un volume maximal de 5 heures sur l'année 2025 dans le cadre d'une action de formation « gestes qui sauvent »;
- Précise que la recette sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Cuinzier  
M Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 27/03/2025